

# Bilan successoral



*Etude réalisée sur une base d'évaluation au 4 décembre 2019,*

**à l'attention de :**

**Monsieur Martin MARTIN et Madame Martine MARTIN**

209 RUE DU GENERAL DE GAULLE  
75000 PARIS

Mobile : 06 12 34 56 78  
Email : martin@martin.fr

Votre conseiller :

**Monsieur Régis PORTUGAL**  
Gérant

Legira  
200 rue Hélène Boucher  
95220 HERBLAY SUR SEINE

Téléphone : 01 30 40 09 09  
Email : hello@legira.fr

N° ORIAS : 16002277

Madame, Monsieur,

L'étude que nous vous présentons a été établie sur la base des informations que vous avez eu la gentillesse de nous confier. La précision et la fiabilité de ces informations conditionnent, vous l'aurez compris, la validité de l'analyse que nous avons réalisée. Bien évidemment, nous avons examiné votre situation patrimoniale actuelle, ainsi que son évolution probable, en intégrant aussi toutes les motivations personnelles que vous nous avez exprimées.

Notre démarche consiste à prendre en compte deux dimensions, l'une quantitative, l'autre qualitative, pour vous aider à organiser et à gérer au mieux votre patrimoine. La relation de confiance qui nous unit, nous permettra sans aucun doute d'actualiser cette démarche pour chaque changement qui interviendrait dans votre situation patrimoniale ou son environnement.

A cette fin, nous mettons à votre disposition les compétences patrimoniales, fiscales et juridiques de notre établissement lequel :

- vous oriente vers le meilleur choix en matière de constitution, d'organisation et de transmission de patrimoine,
- vous propose des solutions qui répondent aux intérêts économiques et fiscaux qui vous sont propres,
- vous soumet des préconisations qui respectent l'équilibre des différentes composantes de votre patrimoine, à la lumière de vos intentions.

Nous restons bien sûr en permanence à votre entière disposition, pour vous accompagner dans votre réflexion.

Régis PORTUGAL

# Sommaire

<b>NOTRE ANALYSE</b> .....	<b>4</b>
Budget en cas de décès.....	5
Diagnostic successoral .....	7
Diagnostic successoral (ordre inversé) .....	8
<b>SUCCESSION</b> .....	<b>9</b>
Hypothèses en cas de Décès de Monsieur .....	10
Vos actifs .....	11
Patrimoine successoral .....	13
Masse successorale .....	15
Partage entre les héritiers.....	16
Transmission et droits .....	17
Détail par héritier .....	19
Patrimoine après décès .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Donation au dernier vivant .....	22
<b>SUCCESSION (SECOND DECES)</b> .....	<b>23</b>
Hypothèses en cas de Décès de Madame.....	24
Vos actifs .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Patrimoine successoral .....	25
Masse successorale .....	26
Partage entre les héritiers.....	27
Transmission et droits .....	28
Détail par héritier .....	30
Patrimoine après décès .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

# Notre analyse

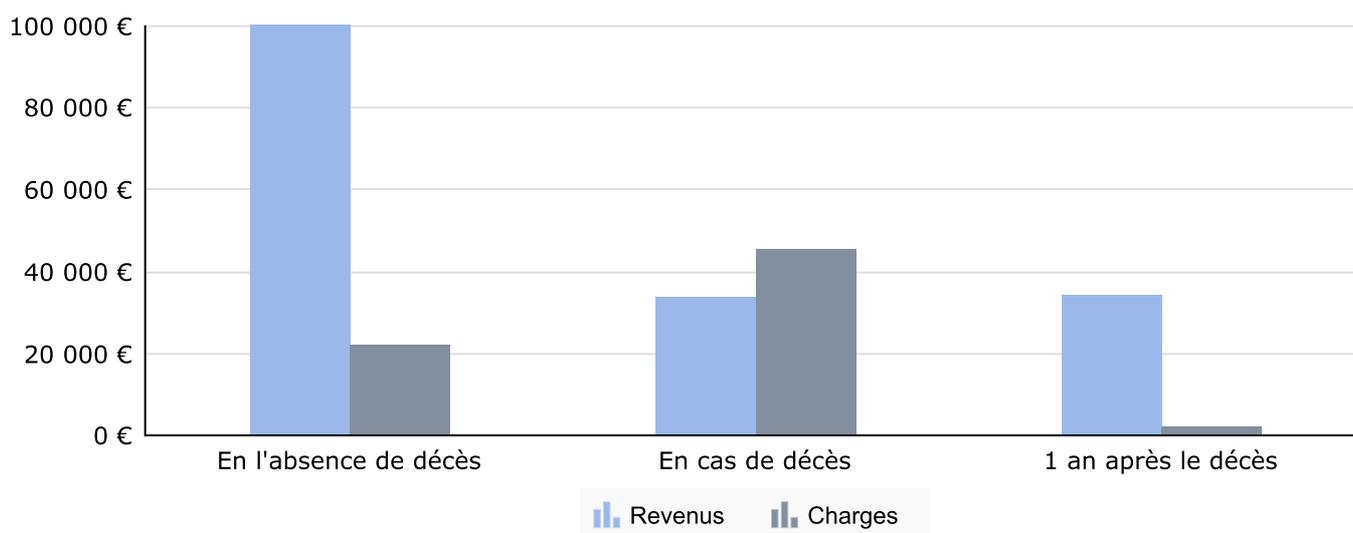
---

# Budget en cas de décès

## Impact du décès de Monsieur

Afin d'analyser l'incidence du décès de Monsieur Martin MARTIN sur le niveau de vie de Madame Martine MARTIN, nous comparons la situation budgétaire de 2020 en l'absence de décès et en cas de décès de Monsieur Martin MARTIN. Par ailleurs, des revenus et des charges sont spécifiques à l'année du décès (capitaux décès, droits de succession, ...), pour gommer leurs effets sur le budget, nous vous présentons le budget en 2021.

	2020 Absence de décès	2020 En cas de décès	2021 1 an après le décès
Revenus d'activité	99 557 €	33 602 €	33 847 €
Revenus du patrimoine	0 €	0 €	0 €
Pensions, retraites et rentes	0 €	0 €	0 €
Autres revenus	0 €	0 €	0 €
Capitaux décès	-	0 €	-
Pension de conjoint	-	0 €	0 €
Rentes d'éducation	-	0 €	0 €
<b>Total des revenus</b>	<b>99 557 €</b>	<b>33 602 €</b>	<b>33 847 €</b>
Impôts et taxes	21 804 €	21 804 €	1 961 €
Charges sur immeubles	0 €	0 €	0 €
Epargne programmée	0 €	0 €	0 €
Charges d'emprunts	0 €	0 €	0 €
Charges d'éducation	0 €	0 €	0 €
Charges diverses	0 €	0 €	0 €
Droits de succession	-	0 €	-
Autres charges liées au décès	-	23 519 €	-
<b>Total des charges</b>	<b>21 804 €</b>	<b>45 323 €</b>	<b>1 961 €</b>
Excédent (+) ou Montant à financer (-)	77 753 €	-11 721 €	31 886 €
Excédent (+) ou Montant à financer (-) cumulé	77 753 €	-11 721 €	20 165 €
<b>Couverture des charges par les revenus</b>	<b>100,00 %</b>	<b>74,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

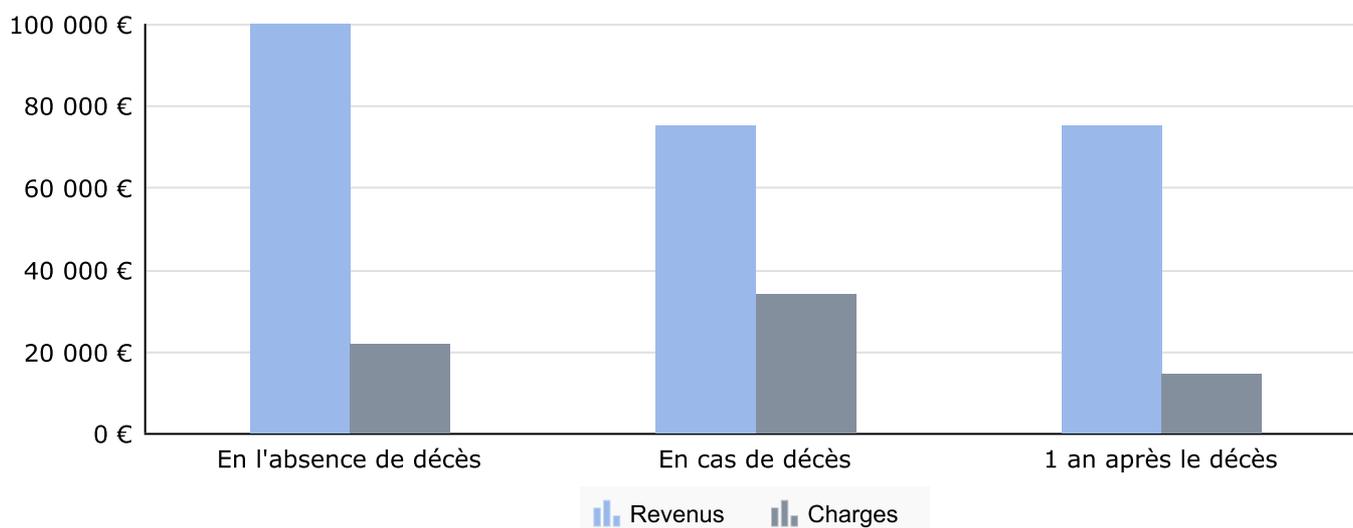


L'étude de votre budget sur 2 ans, nous a permis d'évaluer à 20 165 € l'excédent budgétaire.

## Impact du décès de Madame

Afin d'analyser l'incidence du décès de Madame Martine MARTIN sur le niveau de vie de Monsieur Martin MARTIN, nous comparons la situation budgétaire de 2020 en l'absence de décès et en cas de décès de Madame Martine MARTIN. Par ailleurs, des revenus et des charges sont spécifiques à l'année du décès (capitaux décès, droits de succession, ...), pour gommer leurs effets sur le budget, nous vous présentons le budget en 2021.

	2020 Absence de décès	2020 En cas de décès	2021 1 an après le décès
Revenus d'activité	99 557 €	75 075 €	75 404 €
Revenus du patrimoine	0 €	0 €	0 €
Pensions, retraites et rentes	0 €	0 €	0 €
Autres revenus	0 €	0 €	0 €
Capitaux décès	-	0 €	-
Pension de conjoint	-	0 €	0 €
Rentes d'éducation	-	0 €	0 €
<b>Total des revenus</b>	<b>99 557 €</b>	<b>75 075 €</b>	<b>75 404 €</b>
Impôts et taxes	21 804 €	21 804 €	14 462 €
Charges sur immeubles	0 €	0 €	0 €
Epargne programmée	0 €	0 €	0 €
Charges d'emprunts	0 €	0 €	0 €
Charges d'éducation	0 €	0 €	0 €
Charges diverses	0 €	0 €	0 €
Droits de succession	-	0 €	-
Autres charges liées au décès	-	12 291 €	-
<b>Total des charges</b>	<b>21 804 €</b>	<b>34 095 €</b>	<b>14 462 €</b>
Excédent (+) ou Montant à financer (-)	77 753 €	40 980 €	60 942 €
Excédent (+) ou Montant à financer (-) cumulé	77 753 €	40 980 €	101 922 €
<b>Couverture des charges par les revenus</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>



**L'étude de votre budget sur 2 ans, nous a permis d'évaluer à 101 922 € l'excédent budgétaire.**

# Diagnostic successoral

Aucune option de donation au dernier vivant n'a été renseignée au profit de Madame Martine MARTIN.

- ① En présence de descendants communs uniquement, le conjoint survivant a le choix de recevoir la totalité des biens en usufruit ou le quart en pleine propriété.

Nous avons supposé qu'en cas de décès de Monsieur Martin MARTIN, Madame Martine MARTIN recevrait la totalité de la masse successorale en usufruit.

- ① Les hypothèses de répartition de l'héritage indiquées ci-dessus seront applicables à défaut de dispositions testamentaires contraires.

## Succession de Monsieur MARTIN (première transmission)

	Héritage (1)	Droits de succession	Donations nettes	Capitaux décès nets	Transmission nette
Martine	631 134 €	0 €	0 €	0 €	631 134 €
Igor	210 378 €	18 110 €	0 €	0 €	192 268 €
Grégory	210 378 €	18 110 €	0 €	0 €	192 268 €
<b>Total</b>	<b>1 051 890 €</b>	<b>36 220 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 015 670 €</b>

(1) L'héritage correspond ici à la valeur des biens reçus en usufruit, nue-propriété ou pleine propriété après application d'un coefficient. Ce coefficient (de nature fiscale) est fonction de l'âge de l'usufruitier pour les parts reçues en usufruit et en nue-propriété.

## Succession de Madame MARTIN (seconde transmission)

	Héritage (1)	Droits de succession	Donations nettes	Capitaux décès nets	Transmission nette
Igor	197 800 €	17 754 €	0 €	0 €	495 613 €
Grégory	197 800 €	17 754 €	0 €	0 €	495 613 €
<b>Total</b>	<b>395 601 €</b>	<b>35 509 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>991 226 €</b>

(1) L'héritage correspond ici à la valeur des biens reçus en usufruit, nue-propriété ou pleine propriété après application d'un coefficient. Ce coefficient (de nature fiscale) est fonction de l'âge de l'usufruitier pour les parts reçues en usufruit et en nue-propriété.

## Diagnostic successoral (ordre inversé)

Aucune option de donation au dernier vivant n'a été renseignée au profit de Monsieur Martin MARTIN.

- ① En présence de descendants communs uniquement, le conjoint survivant a le choix de recevoir la totalité des biens en usufruit ou le quart en pleine propriété.

Nous avons supposé qu'en cas de décès de Madame Martine MARTIN, Monsieur Martin MARTIN recevrait la totalité de la masse successorale en usufruit.

- ① Les hypothèses de répartition de l'héritage indiquées ci-dessus seront applicables à défaut de dispositions testamentaires contraires.

### Succession de Madame MARTIN (première transmission)

	Héritage (1)	Droits de succession	Donations nettes	Capitaux décès nets	Transmission nette
Martin	245 827 €	0 €	0 €	0 €	245 827 €
Igor	81 942 €	0 €	0 €	0 €	81 942 €
Grégory	81 942 €	0 €	0 €	0 €	81 942 €
<b>Total</b>	<b>409 712 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>409 712 €</b>

(1) L'héritage correspond ici à la valeur des biens reçus en usufruit, nue-propriété ou pleine propriété après application d'un coefficient. Ce coefficient (de nature fiscale) est fonction de l'âge de l'usufruitier pour les parts reçues en usufruit et en nue-propriété.

### Succession de Monsieur MARTIN (seconde transmission)

	Héritage (1)	Droits de succession	Donations nettes	Capitaux décès nets	Transmission nette
Igor	522 258 €	82 646 €	0 €	0 €	562 525 €
Grégory	522 258 €	82 646 €	0 €	0 €	562 525 €
<b>Total</b>	<b>1 044 515 €</b>	<b>165 292 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 125 051 €</b>

(1) L'héritage correspond ici à la valeur des biens reçus en usufruit, nue-propriété ou pleine propriété après application d'un coefficient. Ce coefficient (de nature fiscale) est fonction de l'âge de l'usufruitier pour les parts reçues en usufruit et en nue-propriété.

# Succession

---

# Hypothèses en cas de Décès de Monsieur

Ce diagnostic a été réalisé en considérant un décès au 04/12/2019 et à partir des informations que vous nous avez communiquées, notamment celles liées à votre famille, à votre patrimoine et aux libéralités que vous avez réalisées.

## Les hypothèses

- Ordre des décès : Monsieur MARTIN puis Madame MARTIN (1ère transmission)
- Horizon du décès le 04/12/2019
- Age de Monsieur Martin MARTIN au 04/12/2019 : 47 ans
- Régime matrimonial : "Régime légal à compter du 01/02/1966".
- Application du droit légal pour Madame (hors dispositions testamentaires contraires) : "Totalité en usufruit"

📘 En présence de descendants communs uniquement, le conjoint survivant a le choix de recevoir la totalité des biens en usufruit ou le quart en pleine propriété.

- Nous avons retenu l'abattement de 20 % sur la résidence principale.
- Nous n'avons pas retenu l'option forfait mobilier.

## Héritiers, bénéficiaires de capitaux décès ou de libéralités

### **Madame Martine MARTIN**

- Agée de 41 ans
- Lien de parenté : Conjoint

### **Monsieur Igor MARTIN**

- Agé de 9 ans
- Lien de parenté : Enfant
- Réservataire

### **Monsieur Grégory MARTIN**

- Agé de 6 ans
- Lien de parenté : Enfant
- Réservataire

# Vos actifs

## Caractéristiques des biens transmis

Le préalable au diagnostic successoral est d'évaluer l'ensemble des actifs qui entreront dans la succession. Pour calculer la valeur successorale des biens, il est important de tenir compte de la nature de la propriété (démembrement et partage entre les époux) et des éventuels biens exonérés.

Désignation	Valeur actuelle (04/12/2019)	Valeur à l'ouverture de la succession (04/12/2019)	Pour la Succession	Pour le conjoint
Biens d'usage	540 000 €	540 000 €	270 000 €	270 000 €
Résidence principale	540 000 €	540 000 €	270 000 €	270 000 €
Immobilier de rapport	284 952 €	284 952 €	159 952 €	125 000 €
Immeubles loués meublés EHPAD	250 000 €	250 000 €	125 000 €	125 000 €
Nominatif pur - SCPI (Perial) (N° PERIAL)	34 952 €	34 952 €	34 952 €	0 €
Placements fonciers et divers	581 177 €	581 177 €	571 420 €	9 757 €
AREP MULTIGESTION VU	39 843 €	39 843 €	39 843 €	0 €
AREP MULTIGESTION VU	39 888 €	39 888 €	39 888 €	0 €
AREP MULTISUPPORT	2 468 €	2 468 €	2 468 €	0 €
CAV	22 753 €	22 753 €	22 753 €	0 €
CAV	3 885 €	3 885 €	3 885 €	0 €
Commun-Loc	419 €	419 €	419 €	0 €
Compte Sur Livret	10 €	10 €	10 €	0 €
Dividendes SCPI	1 410 €	1 410 €	1 410 €	0 €
Frontière Efficiente	167 918 €	167 918 €	167 918 €	0 €
LMNP Ehpad	2 073 €	2 073 €	2 073 €	0 €
Nominatif pur - SCPI (Ciloger) (N° CILOGER)	20 970 €	20 970 €	20 970 €	0 €
Nominatif pur - SCPI (Corum Am) (N° CORUM AM)	26 869 €	26 869 €	26 869 €	0 €
Nominatif pur - SCPI (Sofidy) (N° SOFIDY)	29 420 €	29 420 €	29 420 €	0 €
Nominatif pur - SCPI (UFG Lfp) (N° LA FRANCAISE AM)	59 782 €	59 782 €	59 782 €	0 €
RIVOLI AVENIR PATRIMOINE (N° AMUNDI)	20 474 €	20 474 €	20 474 €	0 €
SCPI LFP EUROPIMMO	23 345 €	23 345 €	23 345 €	0 €
SCPI PFO2 (prix de retrait)	35 868 €	35 868 €	35 868 €	0 €
SCPI Pierval Santé	23 000 €	23 000 €	23 000 €	0 €
SOCIETE CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER PLEINE PROPRIETE	12 000 €	12 000 €	12 000 €	0 €
SOCIETE CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER PLEINE PROPRIETE	28 840 €	28 840 €	28 840 €	0 €
Livret A	10 185 €	10 185 €	10 185 €	0 €
AFER	972 €	972 €	0 €	972 €
CAV Lémie	231 €	231 €	0 €	231 €
LDD	5 204 €	5 204 €	0 €	5 204 €

Désignation	Valeur actuelle (04/12/2019)	Valeur à l'ouverture de la succession (04/12/2019)	Pour la Succession	Pour le conjoint
Epargne	508 €	508 €	0 €	508 €
PEG	2 842 €	2 842 €	0 €	2 842 €
Epargne à moyen et long terme	55 473 €	55 473 €	50 518 €	4 955 €
ALERTA JUBILI CAPI	50 518 €	50 518 €	50 518 €	0 €
ALERTA JUBILI CAPI	4 955 €	4 955 €	0 €	4 955 €
<b>Total</b>	<b>1 461 602 €</b>	<b>1 461 602 €</b>	<b>1 051 890 €</b>	<b>409 712 €</b>

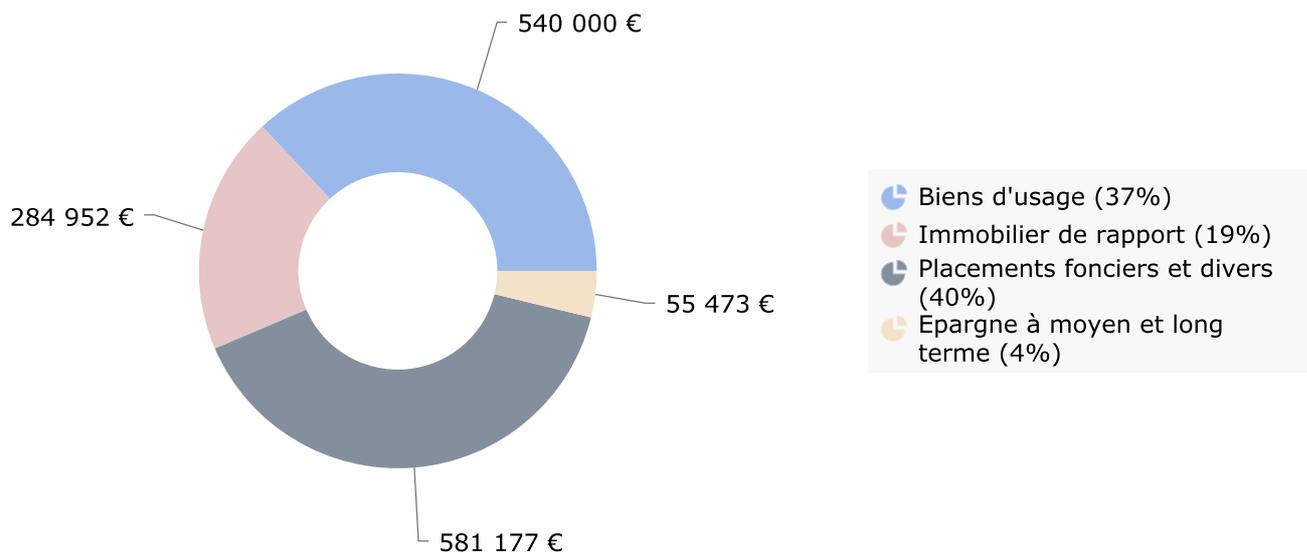
Les biens démembrés sont évalués selon leur valeur fiscale.

## Patrimoine successoral

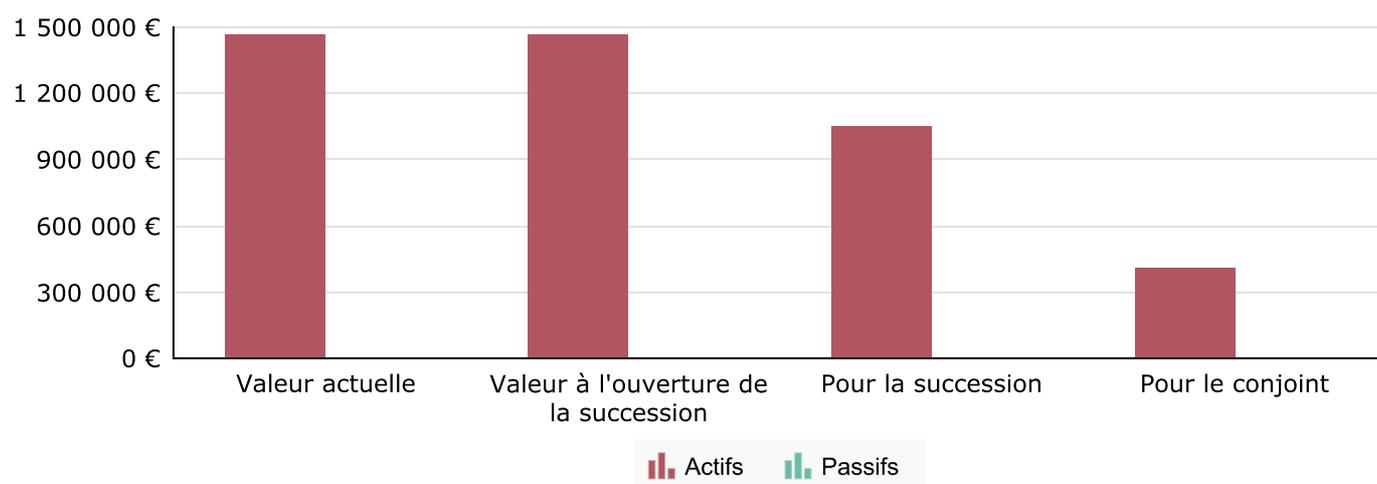
En fonction des taux de revalorisation indiqués sur les actifs, des éventuelles cessions, ou encore des contrats d'assurance qui pourraient arriver à terme, il peut y avoir des différences importantes entre le patrimoine aujourd'hui et le patrimoine au jour de la succession.

Désignation	Valeur actuelle (04/12/2019)	Valeur à l'ouverture de la succession (04/12/2019)	Pour la Succession	Pour le conjoint
Biens d'usage	540 000 €	540 000 €	270 000 €	270 000 €
Immobilier de rapport	284 952 €	284 952 €	159 952 €	125 000 €
Placements fonciers et divers	581 177 €	581 177 €	571 420 €	9 757 €
Epargne à moyen et long terme	55 473 €	55 473 €	50 518 €	4 955 €
<b>Total</b>	<b>1 461 602 €</b>	<b>1 461 602 €</b>	<b>1 051 890 €</b>	<b>409 712 €</b>

## Répartition des actifs à l'ouverture de la succession



## Actifs et passifs

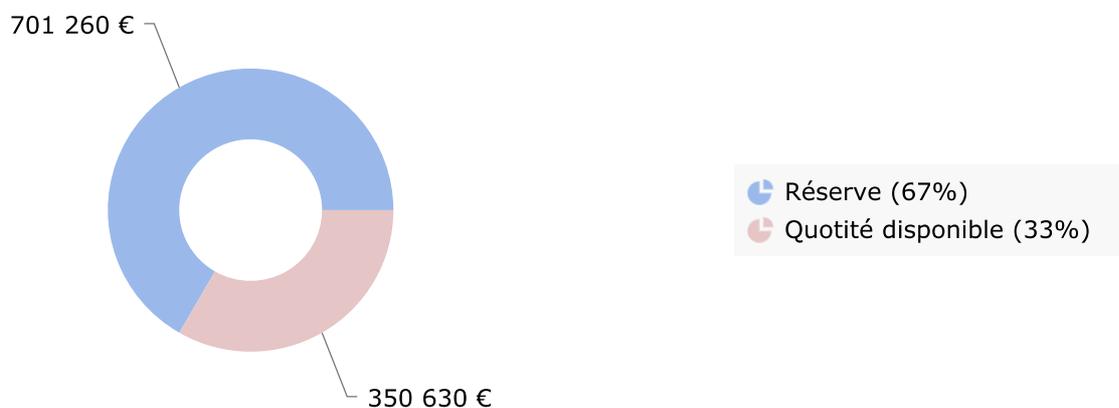


## Masse successorale

Pour déterminer les parts attribuées à chaque héritier, nous avons d'abord calculé la masse successorale. En fonction des successibles présents, nous déduisons la valeur de la réserve et de la quotité disponible (part de l'héritage dont vous pouvez disposer librement).

<b>Patrimoine au 04/12/2019</b>	
Actifs propres de Monsieur MARTIN	656 890 €
Actifs communs	790 000 €
<b>Liquidation de la communauté</b>	
Actifs communs	790 000 €
<b>Boni de communauté</b>	<b>790 000 €</b>
<b>Liquidation de la succession</b>	
Actifs propres de Monsieur MARTIN	656 890 €
Part du boni de communauté intégrée à l'actif de succession en pleine propriété	395 000 €
<b>Actifs nets de succession</b>	<b>1 051 890 €</b>
<b>Masse successorale</b>	
	<b>1 051 890 €</b>
Réserve	701 260 €
Quotité disponible	350 630 €
<b>Masse fiscale</b>	<b>399 156 €</b>

## Masse successorale



## Masse civile, masse fiscale

La masse successorale, dite aussi masse de calcul ou encore masse civile, permet de déterminer la réserve et la quotité disponible et d'établir le partage entre les héritiers. Elle définit donc la marge d'action dont peut bénéficier le disposant.

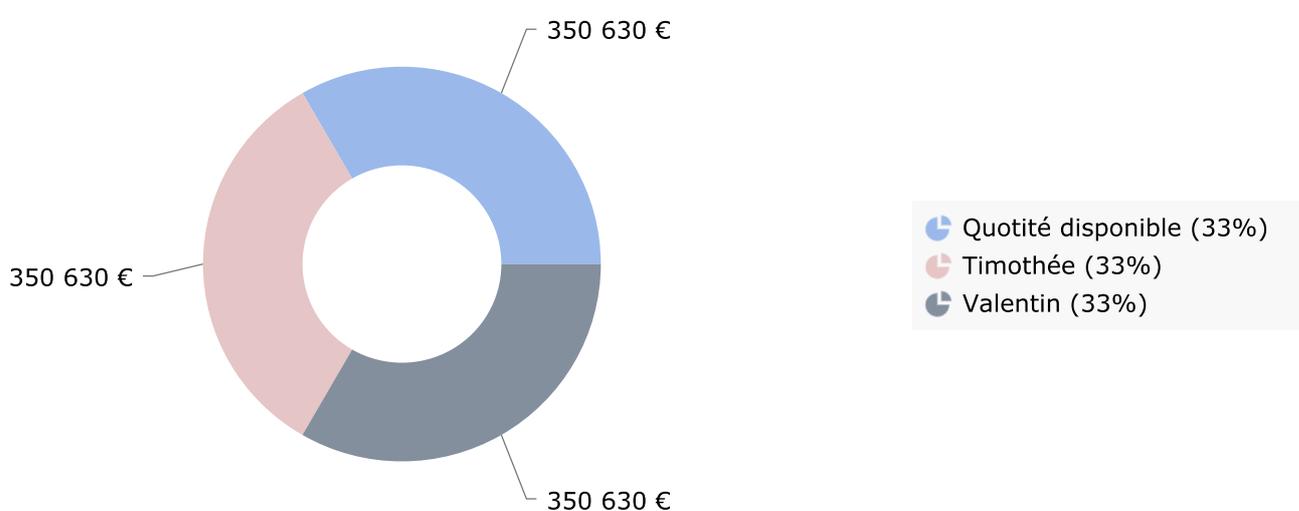
<b>Masse successorale</b>	<b>1 051 890 €</b>
Abattement sur la résidence principale	- 54 000 €
Exonération du conjoint	- 598 734 €
<b>Masse fiscale</b>	<b>399 156 €</b>

## Partage entre les héritiers

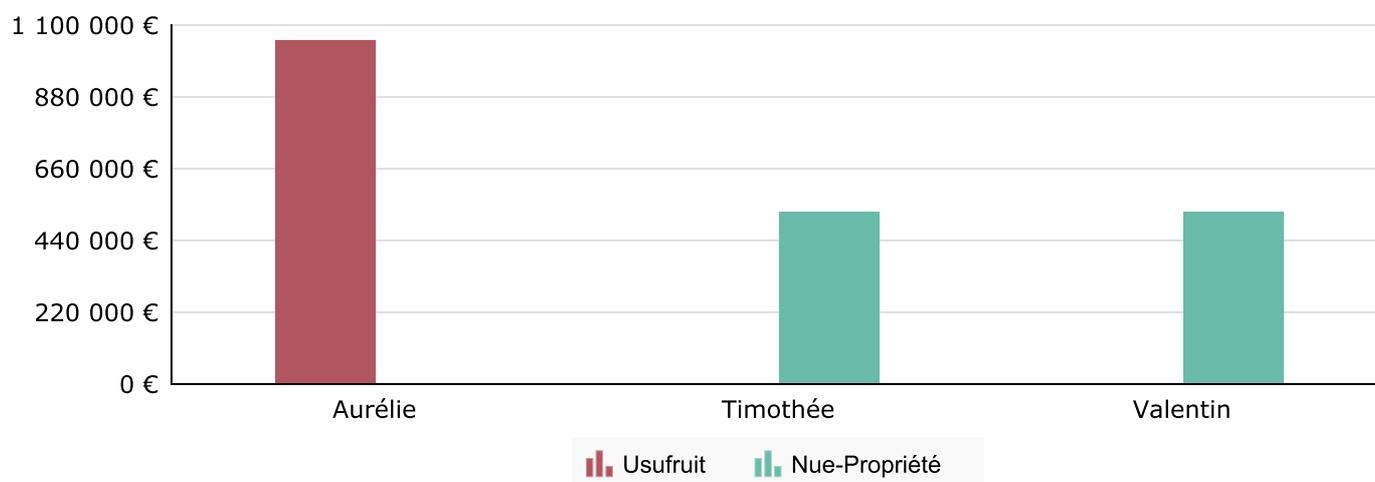
A partir de la dévolution légale et des éventuelles libéralités que vous avez effectuées (Donations entre vifs, Legs, Donations entre époux), nous avons calculé le partage de la succession entre les héritiers.

	Parts Réservées	Héritage en Pleine propriété	Héritage en Nue-propriété	Héritage en Usufruit
Martine	0 €	0 €	0 €	1 051 890 €
Igor	350 630 €	0 €	525 945 €	0 €
Grégory	350 630 €	0 €	525 945 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>701 260 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 051 890 €</b>	<b>1 051 890 €</b>

## Parts réservées et quotité disponible



## Partage de l'actif successoral



## Transmission et droits

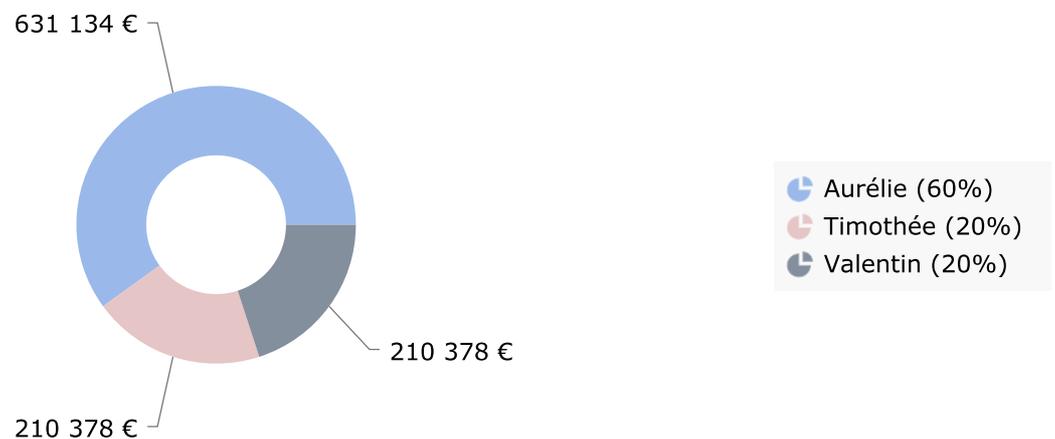
- La valeur fiscale de l'héritage est fonction de la nature de la propriété (pleine propriété, nue-propriété ou usufruit).
- Nous avons retenu l'abattement de 20% sur la résidence principale.
- Sur cette valeur fiscale, on applique un abattement fonction du lien de parenté de l'héritier.
- Puis sur la part nette taxable, l'administration fiscale calcule le montant des droits de mutation à partir d'un barème dont la progressivité dépend aussi du lien de parenté de l'héritier.
- Le patrimoine transmis à chaque héritier est constitué de l'héritage net de droits et des capitaux décès transmis.

Au décès de Monsieur MARTIN (le 04/12/2019), les droits de succession s'élèvent à **36 220 €**. Les héritiers devront s'acquitter de **23 519 €** au titre des frais de notaire.

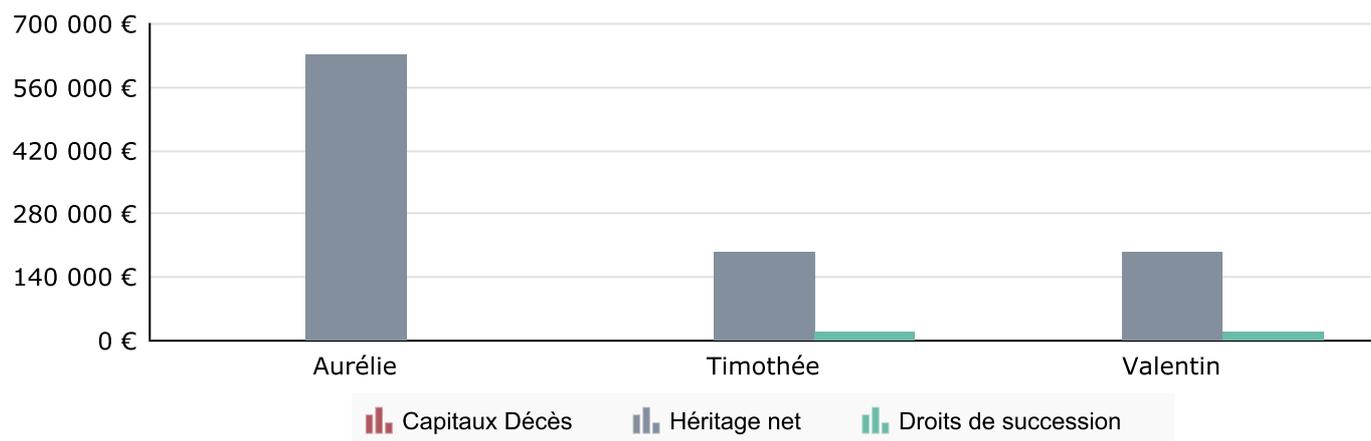
	Héritage	Droits de succession	Capitaux décès nets	Taux de couverture	Transmission nette
Martine	631 134 €	0 €	0 €	-	631 134 €
Igor	210 378 €	18 110 €	0 €	0,00 %	192 268 €
Grégory	210 378 €	18 110 €	0 €	0,00 %	192 268 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 051 890 €</b>	<b>36 220 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0,00 %</b>	<b>1 015 670 €</b>

En outre, l'ouverture de la succession entraîne des actes notariés présentant un caractère obligatoire. Ainsi, les actes rédigés ou reçus par les notaires donnent lieu au paiement d'honoraires (appelés aussi émoluments), ainsi qu'à des droits d'enregistrement. Par mesure de simplification, ces différents frais ont été regroupés sous l'appellation "Frais de notaire", et nous les avons estimés à **23 519 € soit un taux moyen de 2,24 % de l'actif brut successoral** (augmenté de l'éventuel forfait mobilier).

## Répartition de l'héritage



## Transmission et droits



## Détail par héritier

Voici le détail de la transmission au profit de chaque héritier. Cette transmission peut prendre différentes formes : donations, succession et capitaux décès transmis.

### Martine MARTIN

<b>Succession</b>	<b>Martine</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Parts réservées	0 €	701 260 €	0,00 %
Héritage en pleine propriété	0 €	0 €	0,00 %
Héritage en nue-propriété	0 €	1 051 890 €	0,00 %
Héritage en usufruit	1 051 890 €	1 051 890 €	100,00 %
<b>Héritage</b>	<b>631 134 €</b>	<b>1 051 890 €</b>	<b>60,00 %</b>
Valeur fiscale	0 €	399 156 €	0,00 %
Abattement sur la succession	0 €	200 000 €	0,00 %
Part nette taxable	0 €	199 156 €	0,00 %
Droits de succession bruts	0 €	36 220 €	0,00 %
<b>Droits de succession nets</b>	<b>0 €</b>	<b>36 220 €</b>	<b>0,00 %</b>
Taux marginal d'imposition	0,00 %		
Taux moyen d'imposition	0,00 %	3,44 %	

<b>Transmission du patrimoine</b>	<b>Martine</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Héritage net	631 134 €	1 015 670 €	62,14 %
Donations nettes	0 €	0 €	0,00 %
Donations réduites en valeur	0 €	0 €	0,00 %
Capitaux décès nets	0 €	0 €	0,00 %
<b>Transmission nette</b>	<b>631 134 €</b>	<b>1 015 670 €</b>	<b>62,14 %</b>
Droits de mutation	0 €	36 220 €	0,00 %
Prélèvements sur les capitaux décès	0 €	0 €	0,00 %
Taux moyen d'imposition	0,00 %	3,44 %	

## Igor MARTIN

<b>Succession</b>	<b>Igor</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Parts réservées	350 630 €	701 260 €	50,00 %
Héritage en pleine propriété	0 €	0 €	0,00 %
Héritage en nue-propriété	525 945 €	1 051 890 €	50,00 %
Héritage en usufruit	0 €	1 051 890 €	0,00 %
<b>Héritage</b>	<b>210 378 €</b>	<b>1 051 890 €</b>	<b>20,00 %</b>
Valeur fiscale	199 578 €	399 156 €	50,00 %
Abattement sur la succession	100 000 €	200 000 €	50,00 %
Part nette taxable	99 578 €	199 156 €	50,00 %
Droits de succession bruts	18 110 €	36 220 €	50,00 %
<b>Droits de succession nets</b>	<b>18 110 €</b>	<b>36 220 €</b>	<b>50,00 %</b>
Taux marginal d'imposition	20,00 %		
Taux moyen d'imposition	8,61 %	3,44 %	

<b>Transmission du patrimoine</b>	<b>Igor</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Héritage net	192 268 €	1 015 670 €	18,93 %
Donations nettes	0 €	0 €	0,00 %
Donations réduites en valeur	0 €	0 €	0,00 %
Capitaux décès nets	0 €	0 €	0,00 %
<b>Transmission nette</b>	<b>192 268 €</b>	<b>1 015 670 €</b>	<b>18,93 %</b>
Droits de mutation	18 110 €	36 220 €	50,00 %
Prélèvements sur les capitaux décès	0 €	0 €	0,00 %
Taux moyen d'imposition	8,61 %	3,44 %	

## Grégory MARTIN

<b>Succession</b>	<b>Grégory</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Parts réservées	350 630 €	701 260 €	50,00 %
Héritage en pleine propriété	0 €	0 €	0,00 %
Héritage en nue-propriété	525 945 €	1 051 890 €	50,00 %
Héritage en usufruit	0 €	1 051 890 €	0,00 %
<b>Héritage</b>	<b>210 378 €</b>	<b>1 051 890 €</b>	<b>20,00 %</b>
Valeur fiscale	199 578 €	399 156 €	50,00 %
Abattement sur la succession	100 000 €	200 000 €	50,00 %
Part nette taxable	99 578 €	199 156 €	50,00 %
Droits de succession bruts	18 110 €	36 220 €	50,00 %
<b>Droits de succession nets</b>	<b>18 110 €</b>	<b>36 220 €</b>	<b>50,00 %</b>
Taux marginal d'imposition	20,00 %		
Taux moyen d'imposition	8,61 %	3,44 %	

<b>Transmission du patrimoine</b>	<b>Grégory</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Héritage net	192 268 €	1 015 670 €	18,93 %
Donations nettes	0 €	0 €	0,00 %
Donations réduites en valeur	0 €	0 €	0,00 %
Capitaux décès nets	0 €	0 €	0,00 %
<b>Transmission nette</b>	<b>192 268 €</b>	<b>1 015 670 €</b>	<b>18,93 %</b>
Droits de mutation	18 110 €	36 220 €	50,00 %
Prélèvements sur les capitaux décès	0 €	0 €	0,00 %
Taux moyen d'imposition	8,61 %	3,44 %	

# Donation au dernier vivant

La donation entre époux est une libéralité au profit du conjoint survivant. Elle peut revêtir différentes formes selon la nature des successibles présents à l'ouverture de la succession. Souvent ces donations sont des actes réciproques que les époux se consentent mutuellement en laissant l'option de la donation au "choix exclusif du donataire", qui optera ainsi pour la composition du patrimoine qui lui revient lors de la première transmission.

En présence d'un ou plusieurs descendants, vous disposez des trois options suivantes :

- la totalité de la succession en usufruit,
- la quotité disponible en pleine propriété,
- 3/4 de la succession en usufruit et 1/4 en pleine propriété.

Nous avons retenu l'hypothèse que vous n'avez pas réalisé de donation entre époux au profit de Madame. Madame a choisi de recueillir la totalité en usufruit en vertu du droit légal.

	Droit légal		Donation au dernier vivant		
	Totalité en USF	1/4 en PP	Totalité en USF	3/4 en USF et 1/4 en PP	Quotité disponible en PP
<b>Transmission au 1er décès</b>					
Héritage	1 051 890 €	1 051 890 €	1 051 890 €	1 051 890 €	1 051 890 €
Conjoint	631 134 €	262 973 €	631 134 €	736 323 €	350 630 €
Héritage en USF	631 134 €	0 €	631 134 €	473 351 €	0 €
Héritage en PP	0 €	262 973 €	0 €	262 973 €	350 630 €
Autres héritiers	420 756 €	788 917 €	420 756 €	315 567 €	701 260 €
Héritage en NP	420 756 €	0 €	420 756 €	315 567 €	0 €
Héritage en PP	0 €	788 917 €	0 €	0 €	701 260 €
Droits de succession	36 220 €	106 072 €	36 220 €	16 262 €	89 441 €
<b>Transmission nette</b>	<b>1 015 670 €</b>	<b>945 818 €</b>	<b>1 015 670 €</b>	<b>1 035 628 €</b>	<b>962 449 €</b>
<b>Conjoint</b>	<b>631 134 €</b>	<b>262 973 €</b>	<b>631 134 €</b>	<b>736 323 €</b>	<b>350 630 €</b>
<b>Autres héritiers</b>	<b>384 536 €</b>	<b>682 845 €</b>	<b>384 536 €</b>	<b>299 305 €</b>	<b>611 819 €</b>
Couverture des droits	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Frais de notaire	23 519 €	23 519 €	23 519 €	23 519 €	23 519 €
Conjoint	14 111 €	5 880 €	14 111 €	16 463 €	7 840 €
Autres héritiers	9 408 €	17 639 €	9 408 €	7 056 €	15 679 €
<b>Transmission au 2nd décès</b>					
Réunion de l'USF du conjoint survivant	1 051 890 €	0 €	1 051 890 €	788 918 €	0 €
Héritage	395 601 €	666 805 €	395 601 €	656 221 €	752 502 €
Droits de succession	35 509 €	89 750 €	35 509 €	87 633 €	106 889 €
<b>Transmission nette</b>	<b>991 226 €</b>	<b>577 055 €</b>	<b>991 226 €</b>	<b>1 041 939 €</b>	<b>645 613 €</b>
Couverture des droits	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Frais de notaire	12 291 €	18 454 €	12 291 €	18 454 €	20 207 €

PP signifie Pleine Propriété, NP Nue-Propriété et USF Usufruit

# Succession (Second Décès)

---

# Hypothèses en cas de Décès de Madame

Ce diagnostic a été réalisé en considérant un décès au 04/12/2019 et à partir des informations que vous nous avez communiquées, notamment celles liées à votre famille, à votre patrimoine et aux libéralités que vous avez réalisées.

## Les hypothèses

- Ordre des décès : Monsieur MARTIN puis Madame MARTIN (2ème transmission)
- Horizon du décès le 04/12/2019
- Age de Madame Martine MARTIN au 04/12/2019 : 41 ans
- Nous n'avons pas retenu l'option forfait mobilier.

## Héritiers, bénéficiaires de capitaux décès ou de libéralités

### ***Monsieur Igor MARTIN***

- Agé de 9 ans
- Lien de parenté : Enfant
- Réservataire

### ***Monsieur Grégory MARTIN***

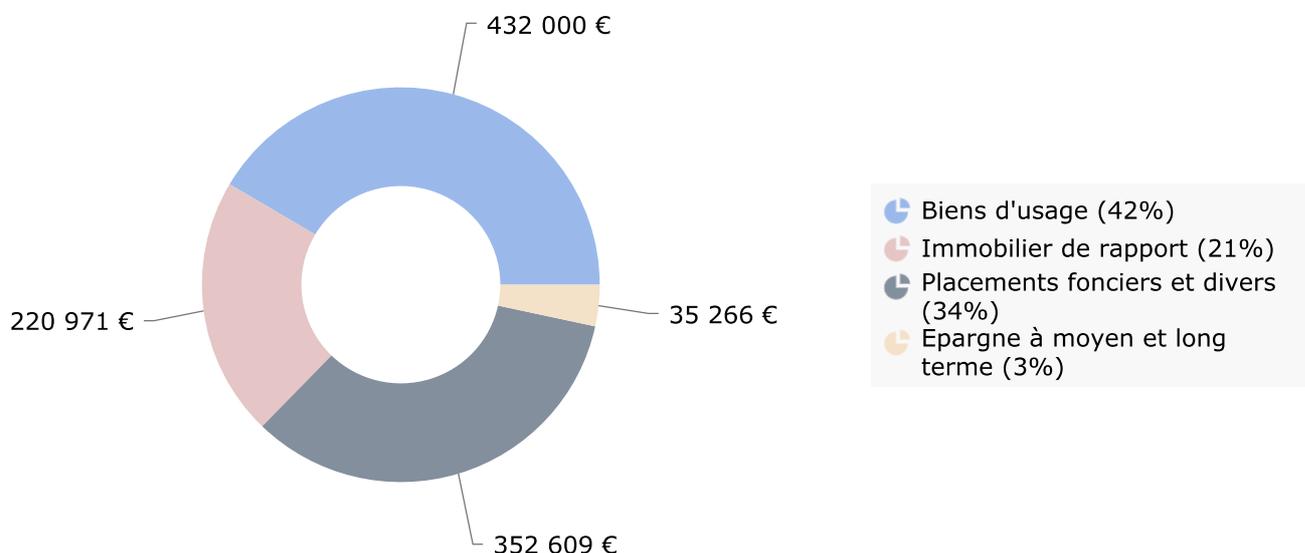
- Agé de 6 ans
- Lien de parenté : Enfant
- Réservataire

## Patrimoine successoral

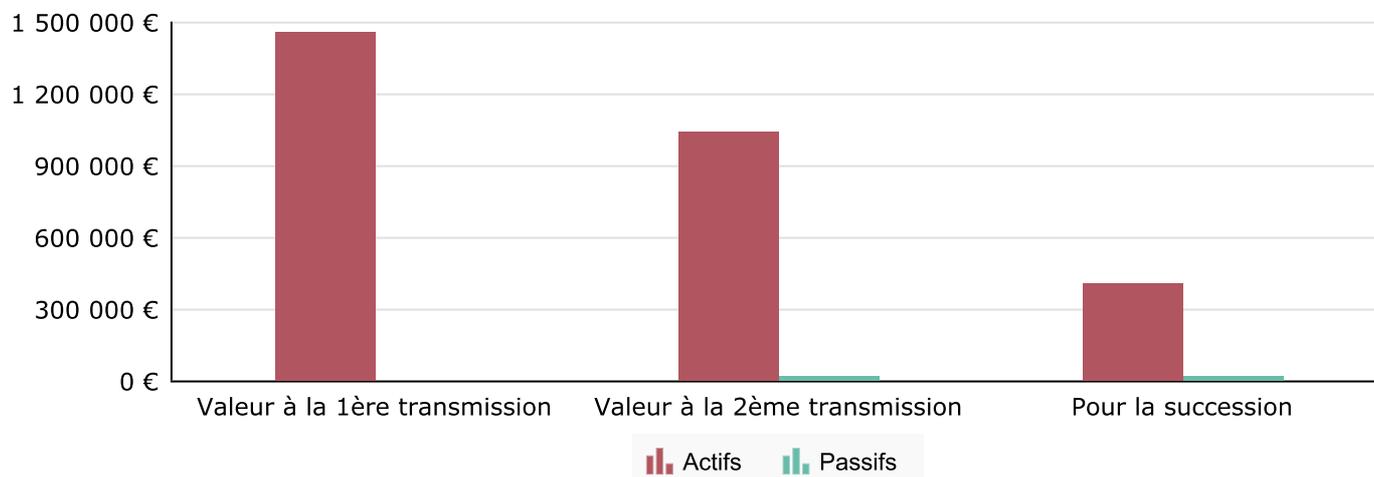
En fonction des taux de revalorisation indiqués sur les actifs, des éventuelles cessions, ou encore des contrats d'assurance qui pourraient arriver à terme, il peut y avoir des différences importantes entre le patrimoine aujourd'hui et le patrimoine au jour de la succession.

Désignation	Valeur à la 1ère transmission	Valeur à la 2ème transmission	Pour la Succession
Biens d'usage	540 000 €	432 000 €	270 000 €
Immobilier de rapport	284 952 €	220 971 €	125 000 €
Placements fonciers et divers	581 177 €	352 609 €	9 757 €
Epargne à moyen et long terme	55 473 €	35 266 €	4 955 €
<b>Total</b>	<b>1 461 602 €</b>	<b>1 040 846 €</b>	<b>409 712 €</b>

### Répartition des actifs à la 2ème transmission



### Actifs et passifs



## Masse successorale

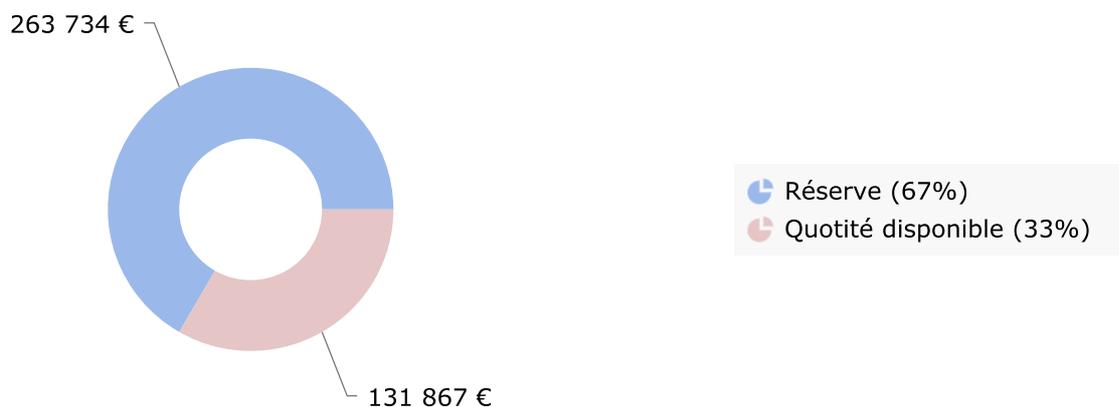
Pour déterminer les parts attribuées à chaque héritier, nous avons d'abord calculé la masse successorale. En fonction des successibles présents, nous déduisons la valeur de la réserve et de la quotité disponible (part de l'héritage dont vous pouvez disposer librement).

<b>Patrimoine au 04/12/2019</b>	
Actifs propres de Madame MARTIN	409 712 €
Passifs propres de Madame MARTIN	14 111 €

<b>Liquidation de la succession</b>	
Actifs propres de Madame MARTIN	409 712 €
Passifs propres de Madame MARTIN (non couverts par l'assurance)	14 111 €
<b>Actifs nets de succession</b>	<b>395 601 €</b>

<b>Masse successorale</b>	<b>395 601 €</b>
Réserve	263 734 €
Quotité disponible	131 867 €
<b>Masse fiscale</b>	<b>395 601 €</b>

## Masse successorale

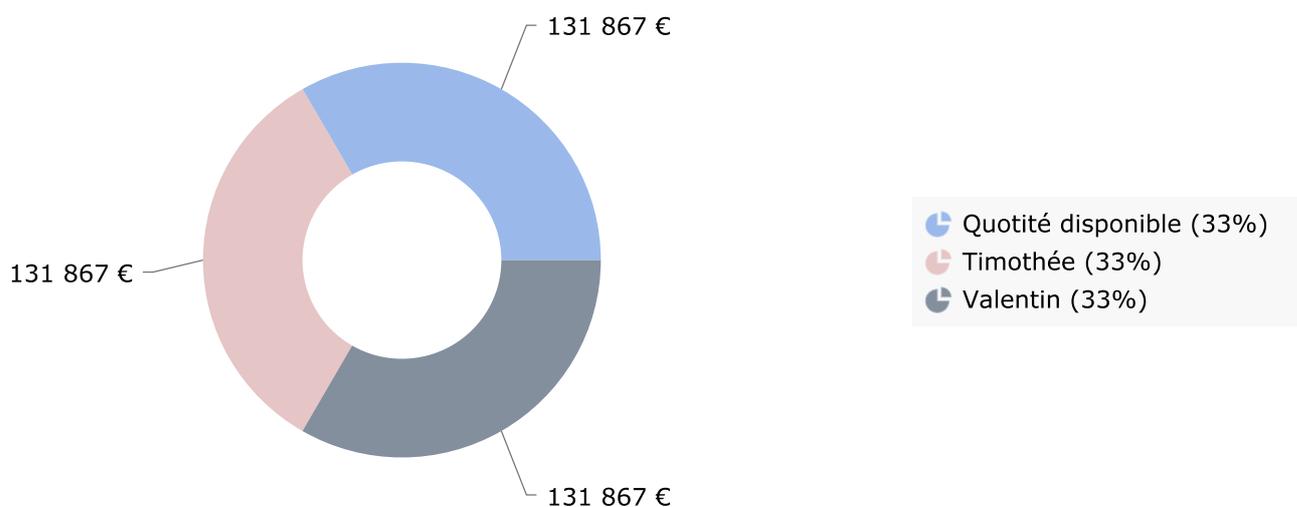


## Partage entre les héritiers

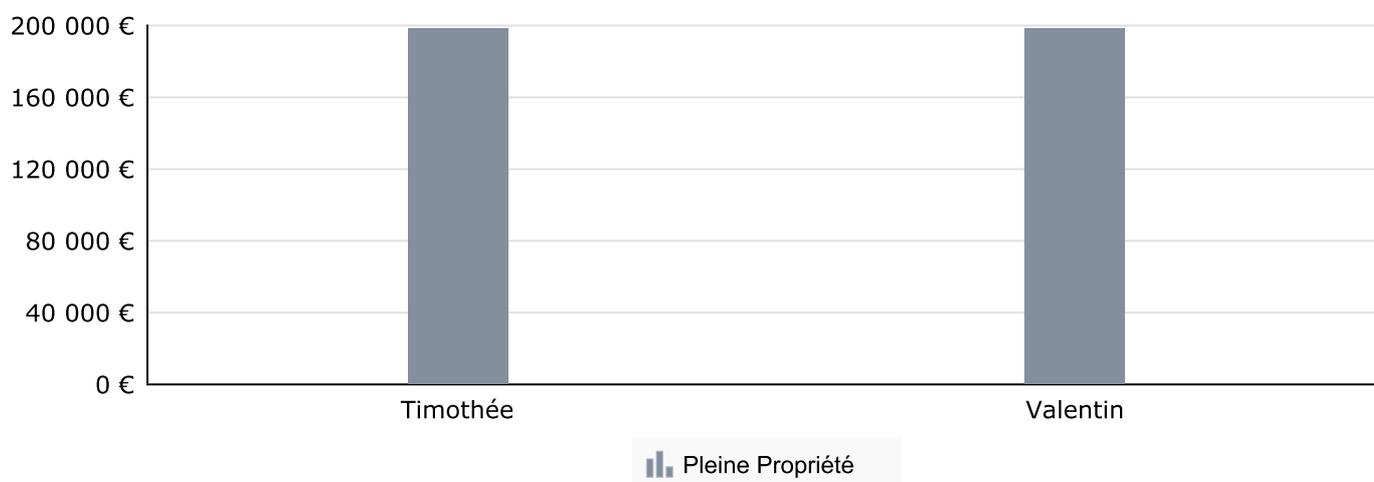
A partir de la dévolution légale et des éventuelles libéralités que vous avez effectuées (Donations entre vifs, Legs, Donations entre époux), nous avons calculé le partage de la succession entre les héritiers.

	Parts Réservées	Héritage en Pleine propriété	Héritage en Nue-propriété	Héritage en Usufruit
Igor	131 867 €	197 800 €	0 €	0 €
Grégory	131 867 €	197 800 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>263 734 €</b>	<b>395 601 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

## Parts réservées et quotité disponible



## Partage de l'actif successoral



## Transmission et droits

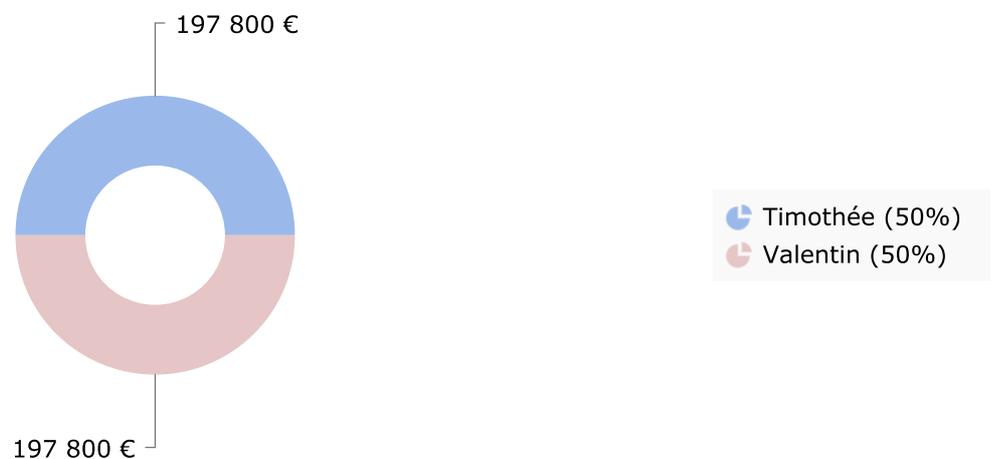
- La valeur fiscale de l'héritage est fonction de la nature de la propriété (pleine propriété, nue-propriété ou usufruit).
- Sur cette valeur fiscale, on applique un abattement fonction du lien de parenté de l'héritier.
- Puis sur la part nette taxable, l'administration fiscale calcule le montant des droits de mutation à partir d'un barème dont la progressivité dépend aussi du lien de parenté de l'héritier.
- Le patrimoine transmis à chaque héritier est constitué de l'héritage net de droits et des capitaux décès transmis.

Au décès de Madame MARTIN (le 04/12/2019), les droits de succession s'élèvent à **35 509 €**. Les héritiers devront s'acquitter de **12 291 €** au titre des frais de notaire.

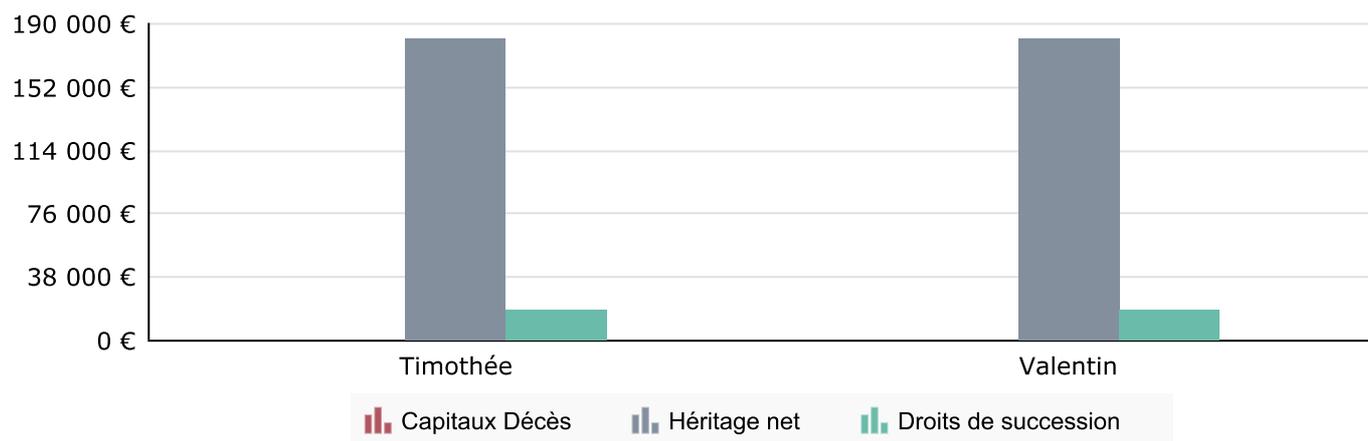
	Héritage	Droits de succession	Capitaux décès nets	Taux de couverture	Transmission nette
Igor	197 800 €	17 754 €	0 €	0,00 %	495 613 €
Grégory	197 800 €	17 754 €	0 €	0,00 %	495 613 €
<b>TOTAL</b>	<b>395 601 €</b>	<b>35 509 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0,00 %</b>	<b>991 226 €</b>

En outre, l'ouverture de la succession entraîne des actes notariés présentant un caractère obligatoire. Ainsi, les actes rédigés ou reçus par les notaires donnent lieu au paiement d'honoraires (appelés aussi émoluments), ainsi qu'à des droits d'enregistrement. Par mesure de simplification, ces différents frais ont été regroupés sous l'appellation "Frais de notaire", et nous les avons estimés à **12 291 € soit un taux moyen de 3,00 % de l'actif brut successoral** (augmenté de l'éventuel forfait mobilier).

## Répartition de l'héritage



## Transmission et droits



## Détail par héritier

Voici le détail de la transmission au profit de chaque héritier. Cette transmission peut prendre différentes formes : donations, succession et capitaux décès transmis.

### Igor MARTIN

<b>Succession</b>	<b>Igor</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Parts réservées	131 867 €	263 734 €	50,00 %
Héritage en pleine propriété	197 800 €	395 601 €	50,00 %
Héritage en nue-propriété	0 €	0 €	0,00 %
Héritage en usufruit	0 €	0 €	0,00 %
<b>Héritage</b>	<b>197 800 €</b>	<b>395 601 €</b>	<b>50,00 %</b>
Valeur fiscale	197 800 €	395 601 €	50,00 %
Abattement sur la succession	100 000 €	200 000 €	50,00 %
Part nette taxable	97 800 €	195 601 €	50,00 %
Droits de succession bruts	17 754 €	35 509 €	50,00 %
<b>Droits de succession nets</b>	<b>17 754 €</b>	<b>35 509 €</b>	<b>50,00 %</b>
Taux marginal d'imposition	20,00 %		
Taux moyen d'imposition	8,98 %	8,98 %	

<b>Transmission du patrimoine</b>	<b>Igor</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Héritage net	180 046 €	360 092 €	50,00 %
Donations nettes	0 €	0 €	0,00 %
Donations réduites en valeur	0 €	0 €	0,00 %
Capitaux décès nets	0 €	0 €	0,00 %
<b>Transmission nette</b>	<b>495 613 €</b>	<b>991 226 €</b>	<b>50,00 %</b>
Droits de mutation	17 754 €	35 509 €	50,00 %
Prélèvements sur les capitaux décès	0 €	0 €	0,00 %
Taux moyen d'imposition	3,46 %	3,46 %	

## Grégory MARTIN

<b>Succession</b>	<b>Grégory</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Parts réservées	131 867 €	263 734 €	50,00 %
Héritage en pleine propriété	197 800 €	395 601 €	50,00 %
Héritage en nue-propriété	0 €	0 €	0,00 %
Héritage en usufruit	0 €	0 €	0,00 %
<b>Héritage</b>	<b>197 800 €</b>	<b>395 601 €</b>	<b>50,00 %</b>
Valeur fiscale	197 800 €	395 601 €	50,00 %
Abattement sur la succession	100 000 €	200 000 €	50,00 %
Part nette taxable	97 800 €	195 601 €	50,00 %
Droits de succession bruts	17 754 €	35 509 €	50,00 %
<b>Droits de succession nets</b>	<b>17 754 €</b>	<b>35 509 €</b>	<b>50,00 %</b>
Taux marginal d'imposition	20,00 %		
Taux moyen d'imposition	8,98 %	8,98 %	

<b>Transmission du patrimoine</b>	<b>Grégory</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Héritage net	180 046 €	360 092 €	50,00 %
Donations nettes	0 €	0 €	0,00 %
Donations réduites en valeur	0 €	0 €	0,00 %
Capitaux décès nets	0 €	0 €	0,00 %
<b>Transmission nette</b>	<b>495 613 €</b>	<b>991 226 €</b>	<b>50,00 %</b>
Droits de mutation	17 754 €	35 509 €	50,00 %
Prélèvements sur les capitaux décès	0 €	0 €	0,00 %
Taux moyen d'imposition	3,46 %	3,46 %	